

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 4 AVRIL 2023

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°3

Le conseil communautaire est appelé à approuver les budgets primitifs 2024 du budget principal, du budget annexe assainissement, du budget de la ZAE *La Garrigue du Rameyron* à Sérignan-du-Comtat et du nouveau budget de la ZAE Fernand Gonnet à Camaret-sur-Aygues.

Les articles L. 2313-1 et suivants et R. 2131-1 et suivants du CGCT prescrivent des mesures de publicité pour les budgets locaux. Ainsi, **les budgets et les comptes administratifs des communes de 3500 habitants et plus et des établissements publics de coopération intercommunale, avec ou sans fiscalité propre, comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, doivent-ils en outre être accompagnés d'annexes destinées à l'information du public.**

**BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 13 000 000 €

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Crédits ouverts : 3 072 820 € (2 793 100 € en 2023)

Il a été demandé à l'ensemble des cadres de réviser à la baisse leurs prévisions de dépenses, sans pour autant priver leurs services des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Hormis les charges sur lesquelles il est difficile de faire des prédictions fiables (énergie, carburants), les postes qui augmentent le plus cette année sont les suivants :

- Vêtements de travail (60636) : renouvellement complet des EPI des agents des services techniques et de collecte tous les deux ans,
- Contrats de prestation de service (611) : c'est le service des déchets qui connaît la plus forte hausse du fait des clauses de révision des marchés de prestation et de la forte augmentation de la TGAP, auxquelles s'ajoute le nouveau marché de valorisation des déchets verts,
- Entretien voies et réseaux (615232) : enveloppe pour l'entretien des cours d'eau, des mayres et fossés,
- Maintenance (6156) : réaffectation de dépenses qui étaient jusqu'à présent inscrites à l'article 611,
- Etudes et recherches (617) : gros volet études pour la mise en place de la redevance spéciale et de la tarification incitative,
- Formations (6184) : permis PL et CACES pour plusieurs chauffeurs,

- Honoraires (62268) : forte augmentation des contentieux en matière d'urbanisme,
- Autres services extérieurs (6288) : prestation de nettoyage des colonnes enterrées,

Tous les autres postes ont été reconduits à l'identique ou en baisse.

La baisse la plus significative concerne la location de matériel roulant (61351) du fait de l'acquisition en cours de véhicules neufs (BOM et balayeuses)

Chapitre 012 (charges de personnel)

Crédits ouverts : 2 730 980 € (2 534 190 € en 2023)

Elles prennent en compte les nouveaux emplois (notamment les saisonniers pour les structures touristiques et l'apprentie affectée au service juridique), mais aussi les avancements de grade, les hausses des cotisations et la revalorisation de la grille indiciaire survenue au 1^{er} janvier 2024.

Chapitre 014 (attributions de compensation, FPIC)

Crédits ouverts : 4 891 138 € (4 884 138 € en 2023)

Peu d'évolutions sur ce chapitre : attributions de compensation identiques à celles de 2023 ; montant du FPIC estimé car pas encore connu ; reversement au Département de la part additionnelle de la taxe de séjour et une provision pour les dégrèvements fiscaux.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Crédits ouverts : 617 410 € (605 691 € en 2023)

Assez stable par rapport à 2023, le plus gros poste concerne les participations aux syndicats de rivières. Les autres contributions sont stables. Une enveloppe de 12 000 € destinée à financer des manifestations communales d'intérêt communautaire a été rétablie (supprimée en 2019). Subventions allouées au C8 et aux associations de commerçants.

Chapitre 66 (charges financières)

Crédits ouverts : 163 687,17 € (72 655,06 € en 2023)

Les charges financières augmentent du fait de l'amortissement de l'emprunt de 2 M€ souscrit fin 2023 pour les travaux GEMAPI.

Chapitre 67 (charges spécifiques)

Crédits ouverts : 0 € (8904,45 € en 2023)

Il s'agit d'une réserve en cas d'annulation de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)

Crédits ouverts : 300 € (300 € en 2023)

Les dépréciations d'actifs font désormais partie des provisions obligatoires.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 523 664,83 € (1 324 816,49 € en 2023)

Il s'agit des opérations d'ordre liées aux amortissements avec leur contrepartie en recettes d'investissement. Du fait de la règle du *pro rata temporis* inhérent à la nouvelle nomenclature M57, il est difficile d'avoir une prévision juste en début d'exercice. A noter la fin de l'amortissement des charges Covid de 2020 (étalement sur 5 ans).

**La nouvelle nomenclature M57 ne permet plus de constituer une réserve
au titre des dépenses imprévues.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 12 000 000 €
Excédent antérieur reporté : 1 000 000 €
Total : 13 000 000 €

Chapitre 013 (atténuations de charges)

Crédits ouverts : 15 000 € (15 000 € en 2023)

Estimation des remboursements de notre assureur pour les agents absents pour maladie ou accident du travail.

Chapitre 70 (produits des services)

Crédits ouverts : 372 400 € (351 000 € en 2023)

Les produits des services proviennent des recettes des régies (Maison des vins, cartes des professionnels pour les déchetteries, mise à disposition des composteurs, broyage des végétaux à domicile ; adhésion aux aires de lavage pour les pulvérisateurs), ainsi que de la prise en charge du personnel mis à la disposition du budget annexe assainissement, stable par rapport à 2023.

Chapitre 73 (impôts et taxes)

Crédits ouverts : 9 544 368 € (8 997 221,05 € en 2023)

La fiscalité locale connaît encore des fluctuations en raison des réformes intervenues en 2021, notamment la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE et leur remplacement par le reversement d'une fraction de la TVA perçue par l'Etat.

Les bases fiscales, désormais indexées sur l'inflation, connaissent une forte croissance cette année, en moyenne de 5 %.

Toutefois, les recettes fiscales (CFE, TFB, TFNB, TEOM) ne représentent plus que 40 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 66 % en 2020 avant les réformes, soit une perte de 26 % d'autonomie financière pour la Communauté de communes.

Le taux de la **taxe sur le foncier non bâti** est proposé à 0,01 % (soit une baisse de 258 %) afin d'apporter un soutien aux filières agricoles et viticoles, en grande difficulté.

Le produit de la taxe de séjour a été estimé à 120 000 €, similaire à celui de 2023.

En revanche, la **taxe GEMAPI** a été portée à 650 000 € afin de couvrir les charges de fonctionnement inhérentes à l'exercice de cette compétence.

Chapitre 74 (dotations et participations)

Crédits ouverts : 1 722 949,11 € (1 660 130 € en 2023)

La DGF versée par l'Etat reste stable. La dotation de compensation TH connaît une forte augmentation. La subvention versée pour l'espace France Services devrait passer à 35 000 €.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Crédits ouverts : 237 449 € (220 003,69 € en 2023)

Il s'agit là des soutiens financiers versés par les organismes (ADELPHE / CITEO et autres repreneurs des déchets recyclables), en légère hausse par rapport à 2023.

Chapitre 78 (reprises sur amortissements et dépréciations)

Crédits ouverts : 300 € (300 € en 2023)

Les dépréciations d'actifs font désormais partie des provisions obligatoires.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 107 533,89 € (129 140,26€ en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux subventions perçues et amorties, avec leur contrepartie en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 9 099 500 €
Restes à réaliser 2023 : 1 400 500 €
Total : 10 500 000 €

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)

Crédits ouverts : 520 000 € (299 000 € en 2023)

RAR : 110 000 €

Le poste « études » est en très forte augmentation cette année, en raison notamment de toutes les études à caractère obligatoire pour les travaux de construction des bassins de rétention à Piolenc, Sérignan et Uchaux. Sont également prévus les honoraires de l'architecte pour le siège et pour les points info tourisme ; la maîtrise d'œuvre pour le déploiement des panneaux photovoltaïques, notamment au bassin des Bondes ; l'étude environnementale pour les nouvelles zones d'activité de Camaret.

Chapitre 204 (subventions d'équipement versées)

Crédits ouverts : 747 000 € (1 152 055 € en 2023)

RAR : 100 000 €

Nouvelle enveloppe de 500 K€ pour les fonds de concours à laquelle s'ajoutent les restes à réaliser.

On trouve également dans ce chapitre la participation aux travaux des syndicats de l'Aygues et de l'Ouvèze pour 69 000 €.

Chapitre 21 (immobilisations corporelles)

Crédits ouverts : 7 050 866,11 € (1 823 414,69 € en 2023)

RAR : 702 000 €

Désormais, les gros travaux habituellement inscrits au chapitre 23 sont ventilés au chapitre 21, dès lors qu'ils se réalisent dans l'année et ne sont donc plus considérés comme des immobilisations en cours.

Les principales opérations prévues cette année sont détaillées ci-dessous.

Chapitre 23 (immobilisations en cours)

Crédits ouverts : 263 700 € (3 211 982,53 € en 2023)

RAR : 450 000 €

N'ont été inscrits à ce chapitre que les travaux d'aménagement du nouveau siège et la construction du point info tourisme d'Uchaux.

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 367 274 € (277 316 € en 2023)

L'annuité augmente cette année du fait de l'amortissement de l'emprunt de 2 M€ souscrit fin 2023.

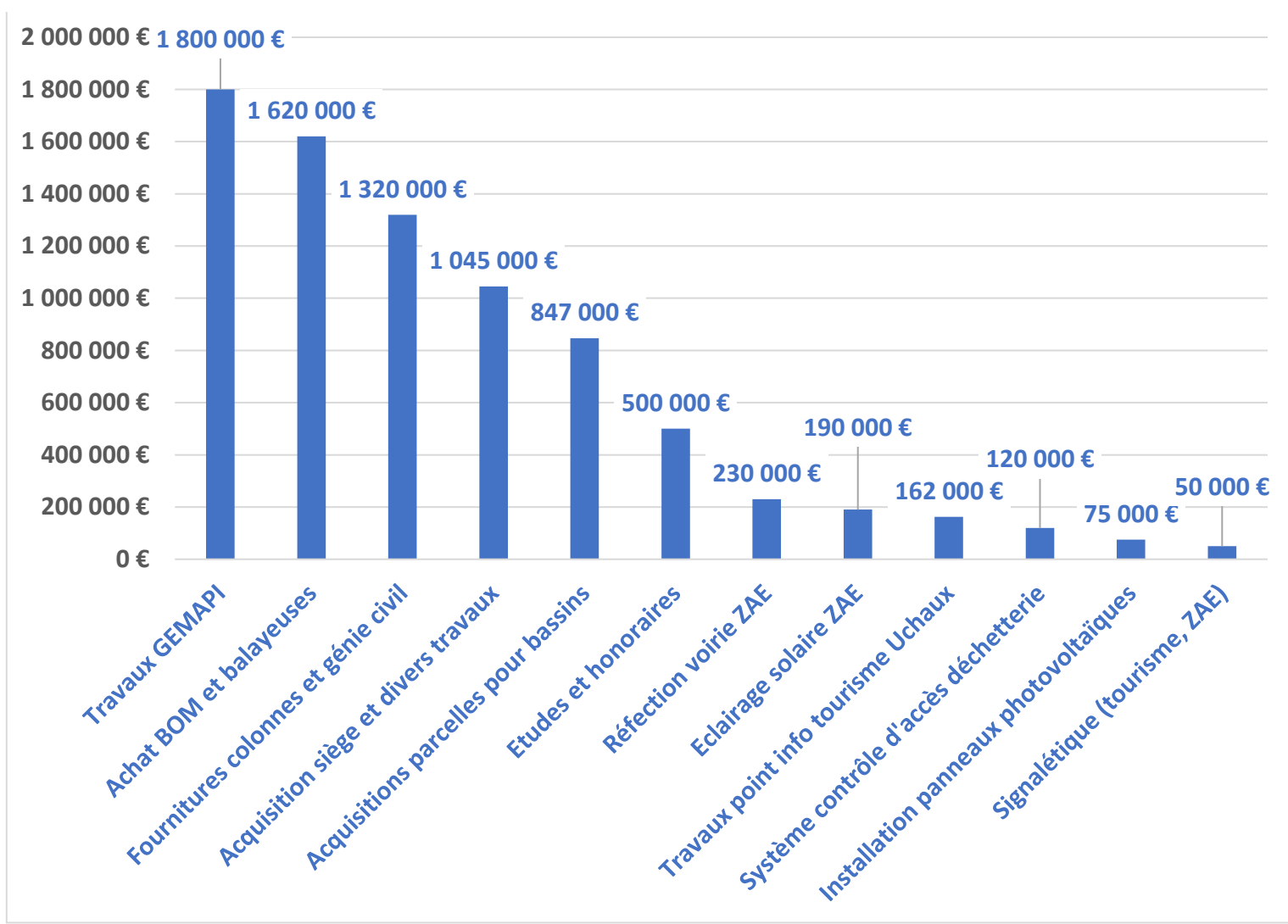
Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 107 533,89 € (129 140,26 € en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux subventions perçues et amorties, avec leur contrepartie en recettes de fonctionnement.

**La nouvelle nomenclature M57 ne permet plus de constituer une réserve
au titre des dépenses imprévues.**

Principaux investissements prévus en 2024 :



SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 7 890 079,10 €
Excédent antérieur reporté : 609 920,90 €
Restes à réaliser 2023 : 2 000 000 €
Total : 10 500 000 €

Chapitre 13 (subventions d'investissement)

Crédits ouverts : 135 865,40 € (49 013,48 € en 2023)

Il s'agit d'une subvention de l'Etat (Fonds vert) pour l'éclairage solaire des ZAE et le solde d'une subvention de la Région pour la Maison des vins.

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 5 000 000 € (4 000 000 € en 2023)

Ces emprunts seront souscrits, pour tout ou partie, au fur et à mesure de la réalisation du programme d'investissements.

Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

Crédits ouverts : 1 230 548,87 € (916 446,32 € en 2023)

Les recettes inscrites à ce chapitre correspondent au remboursement de la TVA (FCTVA) prévisionnel et à l'excédent de fonctionnement capitalisé (475 398 €).

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 523 664,83 € (1 324 816,49 € en 2023)

Il s'agit des opérations d'ordre liées aux amortissements, avec leur contrepartie en dépenses de fonctionnement.

ENDETTEMENT

L'encours de la dette se monte à **3 381 093 €** au 1^{er} janvier 2024 (165 € par habitant).

Il s'élèvera à **5 013 820 €** au 31 décembre prochain (245 € par habitant).

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION / DEPENSES

Crédits ouverts : 2 870 000 €

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Crédits ouverts : 898 216,85 € (928 516,35 € en 2023)

Principales hausses : clauses de révision du marché de prestation de service attribué à VEOLIA et honoraires (divers contentieux). Dépenses nouvelles : analyse des risques de défaillance, géolocalisation des réseaux, diagnostic permanent et campagnes RSDE.

Chapitre 012 (charges de personnel)

Crédits ouverts : 320 000 € (320 000 € en 2023)

Il s'agit des charges du personnel affecté au service d'assainissement, estimées au prorata du temps de travail qu'ils y consacrent et identiques à celles de 2023.

Chapitre 65 (autres dépenses de gestion courante)

Crédits ouverts : 35 000 € (46 022 € en 2023)

Cela correspond à l'enveloppe annuelle des subventions versées aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif.

Chapitre 66 (charges financières)

Crédits ouverts 145 984,27 € (170 727,77 € en 2023)

Les intérêts d'emprunt continuent à décroître.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles)

Crédits ouverts : 9 000 € (8 216 € en 2023)

Il s'agit d'une provision en cas d'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions)

Crédits ouverts : 4 000 € (3 859,98 € en 2023)

Les dépréciations d'actifs font désormais partie des provisions obligatoires.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 207 798,88 € (1 212 657,90 € en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux amortissements, avec leur contrepartie en recettes d'investissement. Ce budget n'étant pas soumis à la nomenclature M57, les amortissements sont calculés au plus juste.

Chapitre 022 (dépenses imprévues)

Crédits ouverts : 50 000 € (100 000 € en 2023)

Réserve pour faire face à des événements non prévisibles lors du vote du budget.

Au chapitre 023, le virement à la section d'investissement, d'un montant de 200 000 €, s'annule en fin d'exercice budgétaire.

SECTION D'EXPLOITATION / RECETTES

Crédits ouverts : 2 778 407 €
Excédent antérieur reporté : 91 593 €
Total : 2 870 000 €

Chapitre 70 (ventes de produits fabriqués, prestations de services)

Crédits ouverts : 2 509 225 € (2 572 000 € en 2023)

Les recettes inscrites à ce chapitre correspondent à la redevance payée par les usagers (stable par rapport à 2023), à la redevance pour les effluents non domestiques (industriels, caves), à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), aux frais de branchement et aux redevances d'assainissement non collectif.

Chapitre 74 (subventions d'exploitation)

Crédits ouverts : 30 000 € (27 530,31 € en 2023)

Cette subvention correspond aux primes pour épuration versées par l'Agence de l'eau, qui s'amenuisent d'année en année et qui devraient disparaître à brève échéance.

Chapitre 78 (reprises sur amortissements et dépréciations)

Crédits ouverts : 0 € (2514,98 € en 2023)

Les dépréciations d'actifs font désormais partie des provisions obligatoires.

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 239 182 € (273 937 € en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux subventions perçues et amorties, avec leur contrepartie en dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 3 625 000 €
Restes à réaliser 2023 : 1 075 000 €
Total : 4 700 000 €

Chapitre 20 (frais d'études)

Crédits ouverts : 529 400 € (150 000 € en 2023)

RAR : 60 000 €

Ces crédits correspondent au schéma directeur des eaux pluviales mutualisé et aux honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux programmés cette année.

Chapitre 21 (immobilisations incorporelles)

Crédits ouverts : 484 474,06€ (756 317 € en 2023)

RAR : 250 000 €

A ce chapitre, sont essentiellement prévus les opérations de renouvellement du patrimoine, les travaux et réparations d'urgence, ainsi que les petites extensions de réseau.

Chapitre 23 (immobilisations en cours / opérations)

Crédits ouverts : 1 703 000 € (2 138 200 € en 2023)

RAR : 765 000 €

Les travaux prévus à ce chapitre sont détaillés ci-dessous.

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 668 943,94 € (681 546 € en 2023)

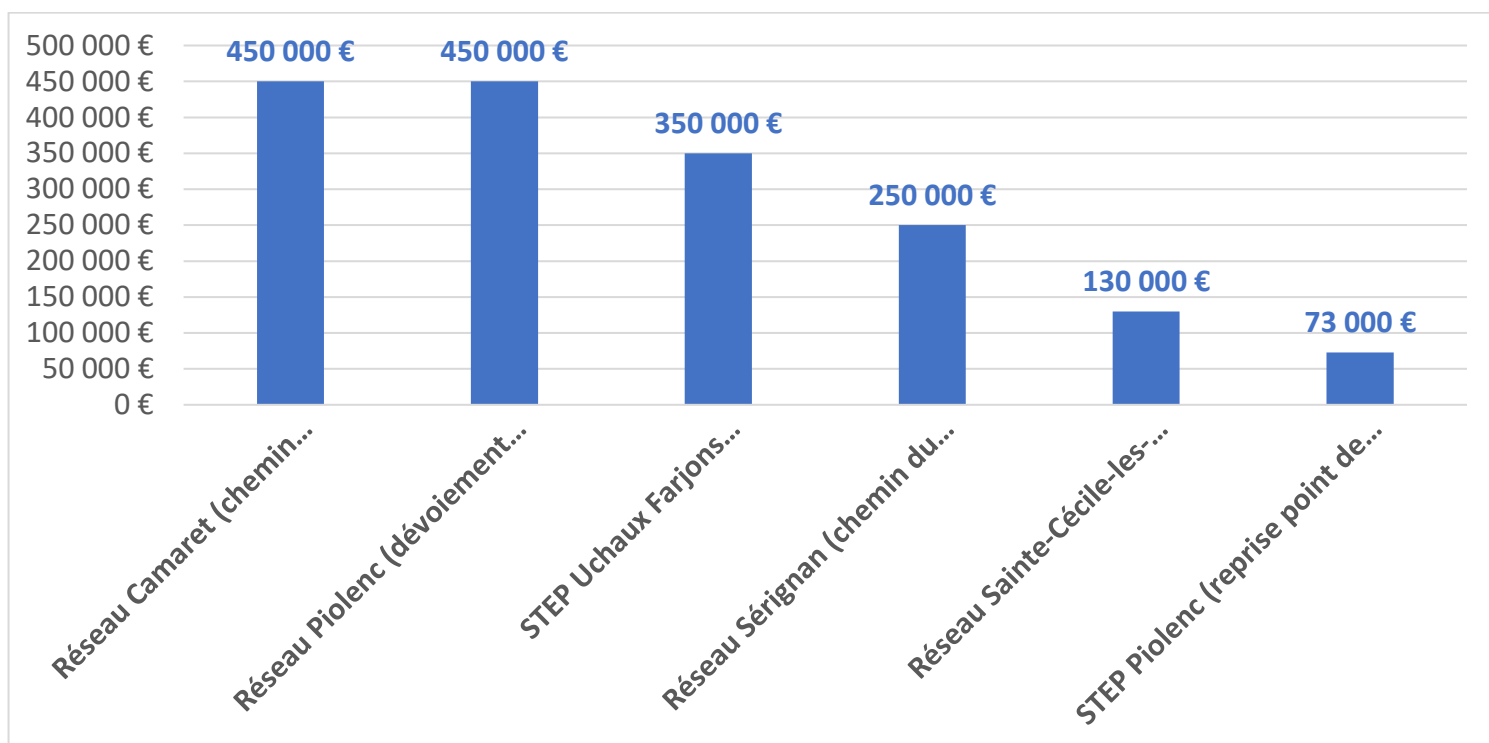
Le montant de l'annuité d'emprunt poursuit son mouvement à la baisse. Ce ne sera plus le cas en 2025 si le nouvel emprunt inscrit cette année est souscrit.

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 239 182 € (273 937€ en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux subventions perçues et amorties, avec leur contrepartie en recettes d'exploitation

Principaux investissements prévus en 2024 :



SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 2 709 885,34 €
Excédent antérieur reporté : 1 990 114,66 €
Total : 4 700 000 €

Chapitre 13 (subventions) : 180 000 € (78 910,60 € en 2023)

Il s'agit des subventions accordées et notifiées par l'Agence de l'eau pour les divers travaux de réhabilitation du réseau et le solde du schéma directeur d'assainissement.

Chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

Crédits ouverts : 722 086,46 € (783 033,35 € en 2023)

Ces recettes proviennent, d'une part, de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (500 K€) et, d'autre part, du remboursement de la TVA par l'Etat.

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 207 798,88 € (1 212 657,90 € en 2023)

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux amortissements, avec leur contrepartie en dépenses d'exploitation.

Au chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement, d'un montant de 200 000 €, s'annule en fin d'exercice budgétaire.

ENDETTEMENT

L'encours de dette s'élevait à **4 755 998 €** au 1^{er} janvier 2024. Étant donné qu'aucun emprunt ne va être souscrit cette année, l'encours de la dette atteindra **4 074 453 €** au 31 décembre prochain.

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE ZAE La Garrigue du Rameyron II

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 1 559 800 €

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Crédits ouverts : 1 448 000 € (1 279 260 € en 2023)

Principales dépenses : acquisitions foncières (765 000 €), travaux de viabilisation (600 000 €) et frais d'études, dont la maîtrise d'œuvre (83 000 €).

Chapitre 66 (charges financières)

Intérêts d'emprunt : 32 900 € (32 260€ en 2023)

ICNE : - 1400 € (1 480 € en 2023)

Ce sont les intérêts d'emprunt et les ICNE du prêt relais souscrit fin 2022 qui va être prorogé de 18 mois.

Chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections)

Variations des encours de production : 44 559,23 € (0 € en 2023)

La variation de l'encours de production (44 459,23 €) fait l'objet d'une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 32 900 € (32 260 € en 2023)

Les intérêts d'emprunt (32 900 €) font l'objet d'une opération d'ordre dans la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 1 559 800 €

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)

Crédits ouverts : 0 € (1 300€ en 2023)

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 525 459,23 € (1 313 000€ en 2023)

Il s'agit des opérations de gestion de stock (équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement).

Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 32 900 € (32 260€ en 2023)

Les intérêts d'emprunt font l'objet d'une opération d'ordre dans la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE ZAE *La Garrigue du Rameyron II*

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 1 525 459,23 €

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 525 459,23 € (1 313 000€ en 2023)

Il s'agit des opérations de gestion de stock (équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 1 525 459,23 €

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 180 900 € (0€ en 2023)

Cet emprunt ne sera pas souscrit. Il vise à assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 44 559,23 € (0€ en 2023)

La variation de l'encours de production (44 459,23 €) fait l'objet d'une opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 001 (excédent antérieur reporté)

Crédits ouverts : 1 300 000 € (1 300 000€ en 2023)

Il s'agit du prêt relais souscrit fin 2022 qui va être prorogé de 18 mois.

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE ZAE *Fernand Gonet*

Ce budget annexe va permettre de commercialiser les 23 500 m² en cours d'achat (signature de l'acte de vente définitif en avril prochain).

Prix d'achat total des parcelles : 998 750 € (42,5 € le m²), hors frais de notaire

Superficie des parcelles après viabilisation : 20 000 m²

Coût estimé des travaux de viabilisation : 350 000 € TTC

Maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, dossier loi sur l'eau : 50 000 € TTC

Coût total estimé de l'opération : 1 400 000 €

Prix de vente des parcelles : fixé par délibération en fonction du coût réel de l'opération

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 1 440 000 €

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Crédits ouverts : 1 400 000 € (1 122 000€ en 2023)

Principales dépenses :

- Acquisitions foncières : 1 000 000 €
- Travaux de viabilisation : 350 000 €
- Maîtrise d'œuvre et divers : 50 000 €

Chapitre 66 (charges financières)

Crédits ouverts : 20 000 € (28 000€ en 2023)

Ce sont les frais de dossier et les intérêts d'emprunt du prêt relais qui va être souscrit.

Chapitre 043 (opérations d'ordre section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 20 000 € (0 € en 2023)

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 1 440 000 €

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 420 000 € (1 150 000 € en 2023)

Il s'agit des opérations de stock avec contrepartie en dépenses d'investissement

Chapitre 043 (opérations d'ordre section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 20 000 € (0 € en 2023)

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 1 420 000 €

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 1 420 000 € (1 150 000 € en 2023)

Il s'agit des opérations de stock avec contrepartie en recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 1 420 000 €

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 1 420 000 € (1 150 000 € en 2023)

Il va s'agir d'un prêt relais souscrit sur une durée de 24 mois.

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE ZAE *Jonquier et Morelles III*

Ce budget annexe va permettre de commercialiser environ 50 000 m² sur les 62 159 m² en cours d'achat ou déjà propriété de la Communauté de communes.

Prix d'achat des parcelles : 1 650 000 €, hors frais de notaire

Superficie de la parcelle réservée au Cabanon après viabilisation : 50 000 m²

Coût estimé des travaux de viabilisation : 300 000 € TTC

Maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, dossier loi sur l'eau : 30 000 € TTC

Coût total de l'opération : 2 000 000 €

Prix de vente de la parcelle : fixé par délibération en fonction du coût réel de l'opération

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 2 020 000 €

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Crédits ouverts : 1 980 000 €

Principales dépenses :

- Acquisitions foncières : 1 650 000 €
- Travaux de viabilisation : 300 000 €
- Maîtrise d'œuvre et divers : 30 000 €

Chapitre 66 (charges financières)

Crédits ouverts : 20 000 €

Ce sont les frais de dossier et les intérêts d'emprunt du prêt relais qui va être souscrit.

Chapitre 043 (opérations d'ordre section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 20 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 2 020 000 €

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 2 000 000 €

Il s'agit des opérations de stock avec contrepartie en dépenses d'investissement

Chapitre 043 (opérations d'ordre section de fonctionnement)

Crédits ouverts : 20 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Crédits ouverts : 2 000 000 €

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Crédits ouverts : 2 000 000 €

Il s'agit des opérations de stock avec contrepartie en recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

Crédits ouverts : 2 000 000 €

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

Crédits ouverts : 2 000 000 €

Il va s'agir d'un prêt relais souscrit sur une durée de 24 mois.